

AVANSEO

Formes juridiques autorisées

Version 1.0

01/12/2020

Avanseo pourra octroyer des prêts à toute entreprise dont la forme juridique est :

- Entrepreneur individuel à responsabilité limitée ;
- Artisan-commerçant ;
- Commerçant ;
- Artisan ;
- Profession libérale ;
- Exploitant agricole ;
- Agent commercial ;
- Personne morale de droit étranger, immatriculée au RCS ;
- Société coopérative commerciale particulière ;
- Société en nom collectif ;
- Société en commandite ;
- Société à responsabilité limitée (SARL) ;
- Société anonyme à conseil d'administration ;
- Société anonyme à directoire ;
- Société par actions simplifiée ;
- Société européenne ;
- Groupement d'intérêt économique ;
- Société civile.